LAGARDERE ACTIVE BROADCAST

Société Anonyme Monégasque au Capital de 24 740 565 euros
Siège Social : « Roc Fleuri » 1 rue du Ténao - 98000 MONACO
56 S 448 RCI MONACO

Résultats
de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
de la société **Lagardère Active Broadcast**

Vendredi 5 juin 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société s'est réunie le **vendredi 5 juin 2014** à 11 heures **au siège social « Roc Fleuri » 1 rue du Ténao à Monaco (98000)**. Le quorum atteint par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dépassait les 99,53 % d'actions votantes.

Après une présentation synthétique de l'activité, de la stratégie et des comptes de la Société, le Président a répondu à toutes les questions posées par les actionnaires.

À l'issue du débat, l'ensemble des résolutions présentées ont été approuvées et, notamment, celles relatives :

- à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au compte « report nouveau »,
- à ratification de la cooptation de Monsieur THORAL, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Rémy PIERRE, démissionnaire,
- à la rémunération des commissaires aux comptes.

Les résultats correspondant au vote de chaque résolution ont été les suivants :

	Voix pour %	Voix contre %	Abstention %
Résolution n°1 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014	99,61	NS*(1)*	-
Résolution n°2 - Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895	99,61	NS	NS
Résolution n°3 – Ratification de la cooptation de Monsieur THORAL, en qualité d'administrateur	99,61	NS	-
Résolution n°4 - Quitus au conseil d'administration	99,61	NS	NS
Résolution n°5 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014	99,61	NS	-
Résolution n°6 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014	99,61	NS	-
Résolution n°7 - Rémunération des commissaires aux comptes	99,61	NS	-
Résolution n°8 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	99,61	NS	-

(1) Non significatif